

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023/2024

Conseil d'Administration N° 1 du 02/10/2023

Date de convocation : 21/09/2023

Présidence de : M. HOURIEZ

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom	P	A	E	Nom	P	A	E
Administration								
Chef d'établissement	M. HOURIEZ	X						
Principale adjointe	M. BOURIAH	X						
Gestionnaire	Mme THÉVENIN	X						
CPE	Mme PERRIER	X						
Directeur Segpa	Mme LOUINEAU	X						
Elus locaux								
Collectivité de rattachement	Mme AUBIN-SICARD			X				
	M. FAVREAU			X				
Commune siège	Mme RAVEZ (BARREAU)			X				
Commune siège	Mme REYNAUD		X					
Personnalité qualifiée								
Total: 5								
Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme LATTEUX	X						
	Mme DUFILS	X						
	Mme ETIENNE	X						
	Mme HAZE	X						
	Mme DEVANNE	X						
	M. AL-HUSSEINI			X				
Pers admin, techn et ouvriers, sociaux et de sante	Mme MAILLET	X						
	Mme BENSID					Mme LORIEAU	X	
	Mme REDON	X						
	Mme JAULIN BAUDRIER			X				
Total: 8								
Parents d'élèves et élèves								
Elus parents d'élèves	M. IDIER	X						
	Mme BILLAUD			X	M. CHARRIER	X		
	Mme RIGAL		X					
	Mme MANCEAU	X						
	M. LE SOUDER			X	M. MORICET	X		
	Mme SIAUVE	X						
	M. MARTIN	X		X				
	M. REMAUD	X						
Elèves	ATHIEL Timéo		X					
	OUANGARA Alidji		X					
	BAUDOIN-LAMENTOUR Jules		X					
Total: 7								
Total cumulé : 20								

Table des matières

1. Déclaration liminaire des représentants des enseignants et des parents	
2. Approbation du PV de la séance du 03/07/2023.....	
3. Bilan financier du séjour à Mervent.....	
4. Concession de logement.....	
5. Indemnités pour Missions Particulières (pour information).....	
6. Tarifs de restauration (pour information).....	
7. DBM - Prélèvement sur fonds de roulement.....	
..	
8. Contrats et conventions.....	
9. Questions diverses	

Constatant que le quorum est atteint, M. Houriez président du CA, ouvre la séance à 18h05. 20 membres sont présents.

Secrétaire de séance : M. Bouriah, Principal Adjoint

1. Déclaration liminaire des représentants des enseignants et des parents

Parents : Quel poids pouvons-nous avoir sur la prise en compte de l'inclusion des élèves d'ULIS ?

Président : C'est compliqué car ce n'est pas parce que X élèves de 3eme ULIS quittent le collège en fin d'année qu'on nous affecte X élèves de 6eme ULIS à la rentrée. Dans les affectations, il peut y avoir des élèves de tous niveaux. Cela se double d'un problème de calendrier, car les prévisions d'effectifs (par niveau), pour la DGH, sont faites en décembre, alors que les affectations ULIS sont connues fin juin.

Personnels : Ce qui est regrettable, c'est que nous avons déjà alerté à plusieurs reprises. Ce qui est problématique, c'est que certains commencent à remettre en cause l'inclusion. Lorsqu'on voit des groupes avec un effectif de vingt-six élèves on ne peut plus réellement parler de groupe. Lorsqu'on a des classes de SEGPA à seize élèves qui sont répartis dans quatre classes, c'est compliqué. Finalement, on se pose la question de l'inclusion en cycle 4.

Président : Je ne me la pose pas.

Personnels : Qu'on nous donne les moyens pour le faire. L'inclusion est un élément que vous mettez en avant lorsque vous présentez l'établissement.

Président : Lors de l'attribution des moyens, l'inclusion n'est pas prise en compte. Il faut la mettre en avant pour, éventuellement, obtenir des moyens supplémentaires.

Personnels : Comment peut-on faire ?

Président : Si un document est produit par les personnels, je le porterai lors de ma réunion avec le ou la DASEN.

2. Approbation du PV de la séance du 03 juillet 2023

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023.

APPROBATION DU PV

VOTANTS: 20	POUR: 19	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 1
-------------	----------	-----------	----------------

3. Bilan financier du séjour à Mervent

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration le bilan financier des séjours sportifs à Mervent, qui n'appellent aucune question.

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

4. Concession de logement

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration une convention précaire pour un des logements sis au collège à destination d'un agent de l'Éducation Nationale.

Personnels : Qui perçoit les loyers ?

Gestionnaire : Le collège.

Personnels : A quoi ça sert ?

Président : C'est intégré dans le budget de l'établissement.

Parents : Qui fixe le loyer ?

Président : Le service des domaines.

Personnels : Le ou la remplaçant-e agent d'accueil sera logé-e ?

Président : Oui c'est statutaire.

Personnel : Sait-on quand sera nommé-é le ou la remplaçant-e ?

Gestionnaire : Le poste a été publié mais nous n'avons pas d'information sur les candidatures.

Président : Je ne serai pas associé au recrutement.

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

5. Indemnités pour Missions Particulières (pour information)

Le Principal présente aux membres du Conseil d'Administration la consommation de l'enveloppe des IMP attribuées au collège pour l'année scolaire 2023-2024.

Personnels : Si les deux demi-IMP ne sont pas attribuées est-ce que notre dotation pourrait réduire l'année prochaine ?

Président : On a toujours consommé toutes les IMP qui nous ont été octroyées. Cependant, pour répondre à votre question, la dotation d'une année ne dépend pas de la consommation de l'année précédente. Il y a un barème.

Parents : C'est le Pacte ?

Président : Non. Les IMP ont été créées pour donner au législateur de la visibilité sur le coût de fonctionnement d'un établissement.

6. Tarifs de restauration (pour information)

Le Principal présente aux membres du Conseil d'Administration les nouveaux tarifs de la demi-pension votés par le Conseil Départemental de Vendée.

Personnels : Certains collègues nous ont alertés sur le fait qu'ils ont toujours faim après le repas. Les quantités servies ne seraient pas suffisantes.

Gestionnaire : Le Département a une ligne de conduite qui doit être respectée. Vous pouvez en parler avec le cuisinier.

Personnels : On va voir comment il est possible d'avoir un peu plus dans l'assiette.

Gestionnaire : Vous savez c'est paradoxal parce qu'on jette 30 à 40 kg de déchets de nourriture par jour.

Personnels : Avez-vous constaté une baisse du nombre de rationnaires avec l'augmentation du prix du repas ?

Gestionnaire : Non, nous avons même une augmentation du nombre de rationnaires.

Personnels : Plus de demandes de fonds sociaux ?

Gestionnaire : On ne sait pas encore, les factures n'ont pas été envoyées.

Parents : Le prix du repas ne dépend pas du quotient familial ?

Président : Non.

7. DBM - Prélèvement sur fonds de roulement

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration une proposition de prélèvement sur fonds de réserve pour l'achat de manuels scolaires, de divers matériels pédagogiques et le fonctionnement de la classe relais.

Personnels : La subvention de la classe-relais était de combien au départ ?

Gestionnaire : Il y a eu 5200 euros ouverts au budget primitif, mais le dispositif ne fonctionne pas de la même façon tous les ans.

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

8. Contrats et conventions

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention pour une exposition relative aux Jeux Olympiques 2024 :

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention pour la mise en réseau des SEGPA avec les lycées professionnels de La Roche-sur-Yon

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention pour l'organisation de stages d'application en milieu professionnel pour les 3^{èmes} Segpa

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention pour l'organisation de stages d'application en milieu professionnel pour les 4^{èmes} Segpa

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention pour l'organisation de séquences d'observation en milieu professionnel (4^{èmes} et 3^{èmes} générales)

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention de coopération pour la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'un contrat avec la société Pitney Bowes pour la location d'une machine à affranchir

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention avec l'AMAQY (Maison de quartier Les Forges) pour l'accompagnement à la scolarité

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention pour la mise en place du dispositif « 2 heures de sport en plus pour les collégiens »

Personnels : Quels sont les horaires ?

Président : de 14h à 16h.

Personnels : Donc ça n'entre pas en concurrence avec l'association sportive. Y a-t-il une subvention pour ce dispositif ?

Président : L'État indemnise les association partenaires.

Personnels : Si le Ministère veut plus de sport, il suffit de mettre plus d'heures d'EPS par niveau.

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention pour l'accueil de deux représentations de l'association L'Effet Théâtre

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la signature d'une convention avec le club de cyclisme La Roche Vendée Cyclisme

VOTANTS: 20	POUR: 20	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

Fin de la séance à 19h45

Signatures :

Le Président, M. Houriez

Le Secrétaire, M. Bouriah

Déclaration liminaire CA du 2 octobre 2023

Nous tenions à débiter ce Conseil d'Administration en alertant tous ses membres sur les conditions dégradées dans lesquelles s'est effectuée cette rentrée 2023, particulièrement sur le niveau 5ème alors que nous avons tiré le signal d'alarme lors des précédents conseils d'administration 2022-2023. Las, nos craintes se sont retrouvées avérées et nous commençons déjà à en subir les conséquences en ce début d'année, les élèves comme les personnels de l'établissement.

Nous redoutions que les effectifs - qui refusaient de tenir compte des élèves ULIS - des classes de 5ème ne dépassent le seuil de 30 élèves. Or il s'avère que l'une de nos divisions compte 31 élèves dans certaines matières. Quel professeur peut dignement prodiguer à chacun de ces 31 élèves l'attention qu'il mérite et mettre en place la différenciation à laquelle chacun d'entre eux a le droit ?

Comment permettre à 34 individus d'avoir une place où s'asseoir dans une salle ? Monsieur le Principal a été contraint d'aller chercher des tables et chaises supplémentaires !

Dans ces conditions, comment garantir alors l'égalité des chances pour chacun des élèves de cette classe ?

Nous ne comprenons ni n'acceptons la volonté obtuse de la logique comptable qui refuse à certains élèves le droit de réussir.

Comment justifier et expliquer aux parents de nos élèves l'injustice qui affecte leur enfant ? Il y a là une perte de chances et d'égalité scolaire. Et qu'en sera-t-il des prochaines rentrées ??? La cohorte de 5ème devra-t-elle continuer de souffrir d'effectifs pléthoriques ???

Nous sommes tous investis dans la réussite de l'inclusion au collège des Gondoliers, seul collège à la mettre en œuvre en 6^e et 5^e en anglais, sciences et technologie pour les SEGPA, et dans toutes les matières pour les élèves du dispositif ULIS comme le préconisent les textes.

Depuis des années, les professeurs et membres de la communauté scolaire oeuvrent pour permettre à tout élève à « besoin particulier » de suivre sa scolarité auprès de ses pairs.

C'est pourquoi nous demandons d'ores et déjà à la Direction Académique de reconsidérer ses calculs en prévision de la prochaine rentrée scolaire et revendiquons qu'elle revienne pour le futur niveau 4ème (2024-2025) à 5 divisions au lieu des 4 qui ont été scellées lors de la DGH 2023.

Depuis la rentrée, les personnels enseignants sont épuisés par les appels incessants pour améliorer l'inclusion au point qu'ils en arrivent à reconsidérer sérieusement la façon dont l'intégration des élèves à « besoins particuliers » (ULIS, SEGPA, DATE) pourrait se faire à l'avenir, le bénéfice qu'en tirent les élèves étant remis en question par les effectifs surchargés des classes.

Nous tenions également à exprimer notre mécontentement quant au non remplacement de notre agent d'accueil, qui a quitté Les Gondoliers au 31 août. Depuis, plusieurs personnels du Conseil Départemental s'organisent et font de leur mieux pour pallier cette absence mais cela se fait au détriment de leurs obligations professionnelles et surtout de leur santé !!! En effet, malgré la rénovation du collège en 2021 et l'agrandissement des surfaces à entretenir et à nettoyer, le collège des Gondoliers a perdu l'équivalent d'0,7 ETP (soit un demi poste (50%) et 20% d'un temps plein) !

Enfin, nous renouvelons ici notre exaspération quant au départ brutal de Madame PARAIK, Principale Adjointe, trois semaines seulement après la rentrée. Une nouvelle fois, on déshabille le collège des Gondoliers pour éteindre l'incendie qui couve ailleurs. Ce n'est hélas pas la première fois que notre établissement se frotte à cette dépossession d'adjoint et même si Monsieur BOURIAH est venu suppléer le débarquement de Mme PARAIK, il n'en reste pas moins que cette situation a provoqué flottement et incertitudes dans notre collège.

Nous demandons à ce qu'à l'avenir le vivier de recrutement de remplaçants de chefs d'établissement ne retombe pas inéluctablement sur Les Gondoliers et que soient garanties à notre établissement des conditions d'exercices plus sereines que celles que nous connaissons actuellement.

Les représentants élus des enseignants et des parents d'élèves au CA